




# NOTRE INTÉRÊT DE SOUSCRIPTION EN ASSURANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

À titre de partenaire d'assurance des entreprises dévoué, nous tenons à votre succès — c'est pourquoi nous rendons la souscription d'affaires nouvelles plus simple pour vous. [Passerelle PME](#) (par Acturis) offre une approche simplifiée pour les soumissions et l'engagement de polices d'assurance biens et responsabilité civile des petites entreprises. Plus de 500 catégories d'entreprises admissibles sont divisées en neuf segments. Vous trouverez ci-dessous des précisions quant à notre intérêt de souscription par segment, y compris un échantillon des activités admissibles afin de vous guider lorsque vous utilisez Passerelle PME pour effectuer des soumissions d'affaires nouvelles.

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE COUVERTURE POUR CE TYPE D'ENTREPRISE...	ET QU'IL S'AGIT D'UN RISQUE DE QUALITÉ...	COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!
<p><b>CIBLE</b></p> <p><b>Entrepreneurs</b> Électriciens, ébénistes, entrepreneurs en portes, fenêtres, revêtement, planchers, maçonnerie ou peintres</p> <p><b>Services de santé</b> Dentistes, médecins, optométristes, chiropraticiens, physiothérapeutes</p> <p><b>Entreprises de services professionnels</b> Bureau d'avocats, comptables, photographes, services de conciergerie, courtiers d'assurance et agents, tous types de courtiers, ingénieurs</p> <p><b>Fabrication légère</b> Ateliers de travaux des métaux, vêtements et textiles, meubles, aliments et boissons</p> <p><b>Entreposage</b> Entreposage général de biens non hasardeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments bien entretenus et entièrement occupés avec rénovations récentes</li> </ul>	 <p>Ces <b>risques cibles</b> sont généralement les plus rapides à engager.</p> <p><b>Effectuez des soumissions et engagez des polices rapidement et facilement grâce à la <a href="#">Passerelle PME</a></b></p>
<p><b>PRINCIPAL</b></p> <p><b>Commerce de détail et automobile</b> Garages de réparation automobile, ateliers de peinture et de carrosserie, pharmacies, vêtements, magasins grandes surfaces, meubles, épicerie, électroniques, cadeaux et accessoires de maison, musées publics, art et fournitures d'artistes</p> <p><b>Immobilier</b> Détailants et marchands propriétaires d'immeubles, propriétaires d'immeubles de bureaux, agents immobiliers, bâtiments commerciaux et industriels légers</p> <p><b>Vente en gros</b> Vêtements, produits métallurgiques, papeterie, articles ménagers, appareils électroniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes pratiques de gestion du risque</li> <li>• Historique de sinistres minime</li> <li>• Activités non saisonnières à temps plein</li> <li>• Installations de fabrication et matériel modernes et bien entretenus</li> </ul>	 <p>Nous aimons ces <b>risques principaux</b> et nous souscrivons autant de risques que possible dans ces segments.</p> <p><b>Effectuez des soumissions et engagez des polices rapidement et facilement grâce à la <a href="#">Passerelle PME</a></b></p>
<p><b>LIMITÉ</b></p> <p><b>Restauration et hôtellerie</b> Services d'alimentation à emporter, restaurants sans permis d'alcool</p>		 <p>Nous pouvons souscrire certains de ces <b>risques limités</b>, mais devons parfois les regarder de plus près.</p> <p><b>Commencez une Soumission dans la <a href="#">Passerelle PME</a></b></p>



## RÈGLES DE SOUSCRIPTION

Les règles de souscription varient selon les activités, mais notre intérêt de souscription peut généralement être défini comme suit :

- Entreprises canadiennes ayant des revenus canadiens
- Valeur totale assurée de 3 000 000 \$ pour les emplacements de construction en bois
- Valeur totale assurée de 10 000 000 \$ pour les emplacements d'un autre type de construction
- Recettes annuelles jusqu'à 3 000 000 \$ pour les entrepreneurs, tous les autres segments avec recettes jusqu'à 5 000 000 \$ (les recettes plus élevées doivent être soumises à la souscription)
- Montants d'assurance de 5 000 000 \$ ou moins pour la responsabilité civile générale des entreprises (les montants plus élevés doivent être soumis à la souscription)
- Dix emplacements ou moins
- Aucune résiliation, aucun refus ou non-renouvellement par l'assureur au cours des cinq dernières années

Nous tenons à trouver des solutions gagnantes à tous les égards. Si vous avez des questions ou s'il y a un risque que vous tentez de placer et qui n'est pas mentionné ici, communiquez avec votre rédacteur production pour discuter de vos options.

## COMMENT ACCÉDER À LA PASSERELLE PME POUR EFFECTUER DES SOUMISSIONS ET ENGAGER DES AFFAIRES NOUVELLES

Vous pouvez accéder à la **Passerelle PME** à partir de **Courtier Extranet** dans le menu de navigation de gauche, sous l'en-tête « Assurance biens et responsabilité civile - Petites et moyennes entreprises » de la section Info Client.